

Que diriez-vous d' « ordinateur » ?

Loïc Depecker
Professeur à Paris III-Sorbonne (sciences du langage)
Président de la Société française de terminologie
Délégué général à la langue française et aux langues de France

Certains termes font l'objet de réclamation en paternité et suscitent des débats, souvent violents. C'est le cas actuellement de *courriel*, équivalent français retenu pour *e-mail* (*Journal officiel de la République française* du 20 juin 2003).

<p style="text-align: center;">Vocabulaire du courrier électronique (liste des termes, expressions et définitions adoptés) NOR : CTNX0306622X</p> <p style="text-align: center;">I. – Termes et définitions</p> <p>adresse de courrier électronique <i>Forme abrégée</i> : adresse électronique. <i>Domaine</i> : Télécommunications-Informatique. <i>Définition</i> : Libellé permettant l'identification d'un utilisateur de messagerie électronique et l'acheminement des messages qui lui sont destinés. <i>Note</i> : L'adresse électronique est, dans le cas de l'internet, constituée des identifiants de l'utilisateur et du gestionnaire de la messagerie, séparés par le caractère arrobe @. L'identifiant du gestionnaire de la messagerie comprend des désignations éventuelles de sous-domaines, celle d'un domaine, enfin un suffixe correspondant le plus souvent au pays ou au type d'organisme (exemples : .fr, .com). <i>Équivalent étranger</i> : e-mail address. <i>Attention</i> : Ce terme annule et remplace celui publié au <i>Journal officiel</i> du 2 décembre 1997.</p> <p>courriel, n.m. <i>Domaine</i> : Télécommunications-Informatique. <i>Synonyme</i> : courrier électronique, message électronique. <i>Définition</i> : Document informatisé qu'un utilisateur saisit, envoie ou consulte en différé par l'intermédiaire d'un réseau. <i>Note</i> : 1. Un courriel contient le plus souvent un texte auquel peuvent être joints d'autres textes, des images ou des sons. 2. Par extension, le terme « courriel » et son synonyme « courrier électronique » sont employés au sens de « messagerie électronique ».</p>	<p><i>Équivalent étranger</i> : e-mail, electronic mail. <i>Attention</i> : Ce terme annule et remplace « courrier électronique » publié au <i>Journal officiel</i> du 2 décembre 1997.</p> <p>courrier électronique <i>Domaine</i> : Télécommunications-Informatique. <i>Voir</i> : courriel. <i>Attention</i> : Ce terme annule et remplace celui publié au <i>Journal officiel</i> du 2 décembre 1997.</p> <p>message électronique <i>Domaine</i> : Télécommunications-Informatique. <i>Voir</i> : courriel. <i>Attention</i> : Ce terme annule et remplace celui publié au <i>Journal officiel</i> du 2 décembre 1997.</p> <p>messagerie électronique <i>Domaine</i> : Télécommunications-Informatique. <i>Définition</i> : Service permettant aux utilisateurs habilités de saisir, envoyer ou consulter en différé des courriels. <i>Note</i> : On trouve aussi dans ce sens les termes « courriel » et « courrier électronique ». <i>Équivalent étranger</i> : e-mail, electronic mail, electronic messaging. <i>Attention</i> : Ce terme annule et remplace celui publié au <i>Journal officiel</i> du 2 décembre 1997.</p> <p>Mél. <i>Domaine</i> : Télécommunications-Informatique. <i>Définition</i> : Symbole de « messagerie électronique » qui peut figurer devant l'adresse électronique sur un document (papier à lettres ou carte de visite, par exemple), tout comme Tél. devant le numéro de téléphone. <i>Note</i> : « Mél. » ne doit pas être employé comme substantif. <i>Équivalent étranger</i> : –</p>
--	---

Figure 1 : Fac-similé JORF n°141 du 20 juin 2003 page 10403 texte n° 144 (image Légifrance). Le mot courriel est proposé comme substantif d'abréviation de courrier électronique. Le terme « Mél. » (qu'on peut considérer équivalent à l'anglais « mail to », ou par analogie au français « Tél. ») est une abréviation (en témoigne le point, en abréviation de messagerie électronique) : il est précisé qu'il ne doit pas être utilisé comme substantif.

Il est cependant un terme célèbre, dont on a bien conservé trace de l'inventeur. La création du terme *ordinateur* est minutieusement commentée dans une lettre de Jacques Perret (1906-1992), professeur de littérature latine à

l'Université de la Sorbonne. La direction d'IBM France avait en effet eu l'astucieuse idée de se tourner vers lui pour trouver un équivalent français au terme *computer*, de façon à montrer sa bonne intégration en France à une époque d'antiaméricanisme latent.

Le professeur Jacques Perret écrit à son correspondant d'IBM France¹ la lettre autographe suivante.

UNIVERSITÉ DE PARIS	Paris, le 16 IV 55

FACULTÉ DES LETTRES	
<p>« Cher monsieur,</p> <p>Que diriez-vous d'<i>ordinateur</i> ? c'est un mot correctement formé, qui se trouve même dans le Littré comme adjectif désignant Dieu qui met de l'ordre dans le monde. Un mot de ce genre a l'avantage de donner aisément un verbe <i>ordonner</i>, un nom d'action <i>ordination</i>. L'inconvénient est que <i>ordination</i> désigne une cérémonie religieuse ; mais les deux champs de signification (religion et comptabilité) sont si éloignés et la cérémonie d'ordination connue, je crois, de si peu de personnes que l'inconvénient est peut-être mineur. D'ailleurs, votre machine serait <i>ordinateur</i> (et non <i>ordination</i>) et ce mot est tout à fait sorti de l'usage théologique.</p> <p><i>Systémateur</i> serait un néologisme, mais qui ne me paraît pas offensant : il permet <i>systémation</i> ; mais <i>systémer</i> ne me semble guère utilisable.</p> <p><i>Combinateur</i> a l'inconvénient du sens péjoratif de <i>combine</i> ; <i>combiner</i> est usuel, donc peu capable de devenir technique : <i>combinaison</i> ne me paraît guère viable à cause de la proximité de <i>combinaison</i>. Mais les Allemands ont bien leurs combinats (sorte de trust je crois), si bien que le mot aurait peut-être des possibilités autres que celle qui évoque <i>combine</i>. <i>Congesteur</i>, <i>digesteur</i> évoquent trop <i>congestion</i> et <i>digestion</i>.</p> <p><i>Synthétiseur</i> ne me paraît pas un mot assez neuf pour désigner un objet spécifique, déterminé comme votre machine.</p> <p>En relisant les brochures que vous m'avez données, je vois que plusieurs de vos appareils sont désignés par des noms d'agent féminin (<i>trieuse</i>, <i>tabulatrice</i>). <i>Ordinatrice</i> serait parfaitement possible et aurait même l'avantage de séparer plus encore votre machine du vocabulaire de la théologie.</p> <p>Il y a possibilité aussi d'ajouter à un nom d'agent un complément : <i>ordinatrice d'éléments complexes</i> ou un élément de composition, par exemple <i>sélecto-systémateur</i> ; <i>sélecto-ordinateur</i> a l'inconvénient des deux "o" en hiatus, comme <i>électro-ordinatrice</i>. Il me semble que je pencherais pour <i>ordinatrice électronique</i>.</p> <p>Je souhaite que ces suggestions stimulent, orientent vos propres facultés d'invention. N'hésitez pas à me donner un coup de téléphone si vous avez une idée qui vous paraisse requérir l'avis d'un philologue.</p> <p style="text-align: right;">Votre J. Perret »</p>	

1. Sollicité par la direction de l'usine IBM de Corbeil-Essonnes, François Girard, responsable du service " Promotion Générale Publicité " chez le constructeur, décida de consulter Jacques Perret, l'un de ses anciens professeurs, et écrit une lettre à la signature de C. de Waldner, président d'IBM France. C'est à celui-ci que s'adresse la réponse de J. Perret.

On ne peut qu'admirer la démarche, de la part d'IBM, et de la part du philologue Jacques Perret, qui développe une analyse qui est un véritable modèle d'argumentation néologique.

La lettre commence par une proposition qui paraît affirmée, celle d'*ordinateur*. Suit la justification étymologique, puisée dans le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré (1863-1877), référence essentielle pour l'histoire de la langue française. *Ordinateur*, comme adjectif se rapportant à « Dieu qui met de l'ordre dans le monde ». Il n'est guère étonnant, étant donné les idées qui couraient à l'époque sur la toute-puissance de ces machines, de la rapprocher des pouvoirs attribuables à Dieu. Cette proposition est appuyée sur les possibilités de dérivation d'*ordinateur*. Sur *ordinateur* peuvent en effet se créer facilement un verbe, *ordonner* ; et un nom d'action, *ordination*. Avec *ordination*, on bascule un peu plus du côté de la théologie, *ordination* désignant le plus souvent la cérémonie qui consacre l'entrée dans un ordre religieux. Jacques Perret note au passage l'existence d'un sens comptable d'*ordination* (« action de mettre en ordre, de composer des séries »). Pour lui, les deux sens, religieux et mathématique, appartenant à des domaines distincts, il n'y a pas lieu d'être troublé par le rapprochement que peut produire *ordination*, d'autant que c'est *ordinateur* qui est en cause pour désigner la machine, non *ordination*.

En bon dialecticien, Jacques Perret avance d'autres propositions. Les calculateurs s'organisant en *systèmes*, grand mot des années 1950, on pourrait penser à *systémateur* et à un dérivé possible, *systémation*. Mais on est arrêté ici par la difficulté de se représenter l'usage du verbe *systémer*. Bel exemple d'essai de création d'un mot à partir de ses possibilités de fonctionnement dans l'usage réel : test qui doit être la clé de toute tentative de création néologique.

Autre suggestion avancée par Jacques Perret : *combineur*. Mais ce sont ici les connotations qui viennent interférer, avec *combine*, mot familier qui renvoie à des stratagèmes pas toujours honnêtes (absent d'ailleurs du Littré...). Jacques Perret ajoute que *combinaison*, verbe « usuel », est « peu capable de devenir technique ». Ce qui est cependant hasardé. Car c'est l'une des dynamiques des vocabulaires spécialisés de puiser des acceptions techniques dans les mots de tous les jours. Si l'on complète la série, la proximité de *combinaison* et de *combinaison* risque d'en paralyser l'emploi. Même si l'existence de *combinaisons* industriels semble permettre de sortir *combineur* du champ sémantique de *combine*.

Pour ce qui est des possibles *congesteur* ou *digesteur*, c'est de même la proximité avec d'autres mots, tels *congestion* et *digestion*, qui les rendent inutilisables. Autre critère invoqué pour refuser d'autres propositions : celui de la vétusté. Pour *synthétiseur*, c'est l'impression ancienne du mot qui le refuse à désigner un objet nouveau. Belle intuition que de vouloir faire en néologie du neuf avec du neuf !

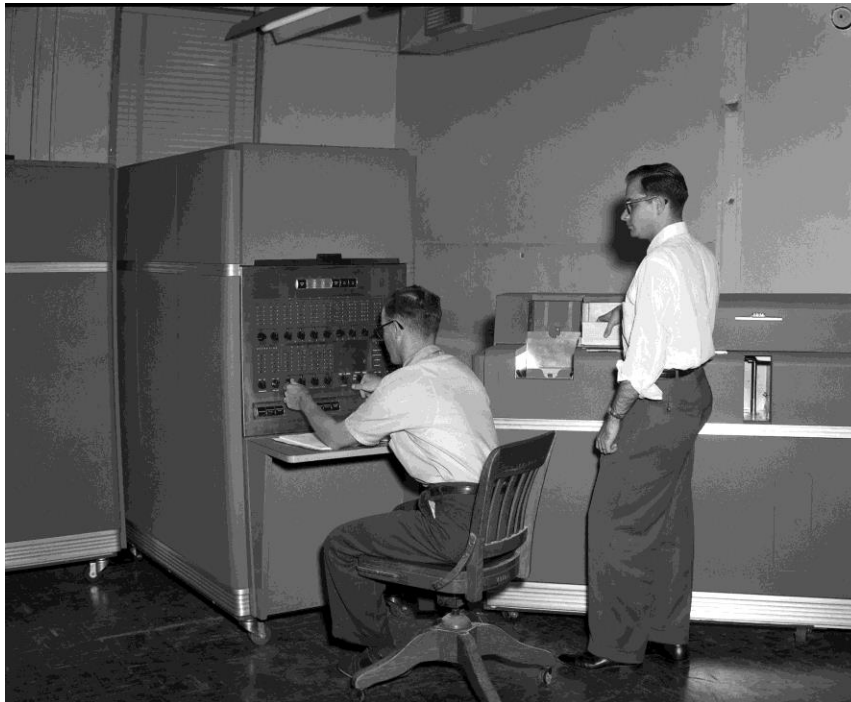


Figure 2 : En 1954, IBM France s'était adressée à J. Perret en vue de la livraison en France de sa première machine commerciale, l'IBM 650. En haut : Un IBM 650 à l'université du Texas A&M" (image Cushing Memorial Library and Archives, Texas A&M) ; à droite de la photo, le lecteur de cartes perforées IBM 533. En bas : détail de la console avant de l'IBM 650 (photo WikiCommons, auteur Maksim).



Et voici le clou de la démonstration. Revenant sur sa proposition initiale, Jacques Perret fait remarquer que les machines construites et vendues par IBM sont parfois désignées par des noms d'agent féminins (*trieuse, tabulatrice*). Il serait alors possible de penser, non pas à *ordinateur*, mais à *ordinatrice*. Beau réflexe, qui fait séparer nettement, par l'usage d'un féminin, le domaine des machines à compter, du domaine de la théologie.

Jacques Perret tente ensuite la possibilité de créer un composé, tels, sur *ordinatrice, ordinatrice d'éléments complexes* ; ou sur *ordinateur, sélecto-systèmeur* et *sélecto-ordinateur*. Ce dernier ayant cependant l'inconvénient de la rencontre des deux « o » en hiatus, comme l'aurait également *électro-ordinatrice*.

Et voici le coup de théâtre : « Il me semble que je pencherais pour *ordinatrice électronique* ». Ainsi, après avoir proposé en début de démonstration *ordinateur*, le néologue Jacques Perret opte au final pour *ordinatrice électronique* ! Au rebours d'une idée reçue, il faut donc conclure que Jacques Perret est bien l'inventeur du mot *ordinateur*, mais que sa préférence allait à *ordinatrice électronique*...

Hommage enfin doit être rendu à la recommandation contenue dans la dernière phrase de cette lettre : que ces suggestions orientent les « propres facultés d'invention ». Celles de son destinataire et sans doute de l'entreprise IBM.

Cette lettre offre donc une magistrale démonstration de philologue : parti d'une proposition initiale, – *ordinateur* –, pour parcourir un ensemble de propositions, – *systèmeur, combineur, congesteur, digesteur, synthétiseur* –, Jacques Perret finit par mentionner le néologisme vers lequel il penche, – *ordinatrice électronique*. Pour en confier le choix final à son correspondant. Souveraine modestie !

IBM retiendra la démonstration et choisira *ordinateur*. Terme qui dut être perçu au sein de l'entreprise comme renvoyant à de plus fortes machines que ne le suggérait l'apparemment frêle féminin *ordinatrice électronique*. Au fil du temps, la diminution impressionnante de la taille desdites machines donnant finalement raison au néologue...

Cette lettre de 1955, longtemps oubliée et inaccessible, a dû avoir un grand retentissement dans les années 1960. Quelle n'est pas la surprise de retrouver, à la lecture de certains dictionnaires de l'époque, dont *Le Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* en 7 volumes publié par Paul Robert (1974),

les éléments de la lettre de Jacques Perret ! Les auteurs du dictionnaire s’y réfèrent à l’article *ordinateur* et indiquent sous *ordination* : [...] « 2° (Repris au sens premier d’*ordinatio*). *Math.* Action d’ordonner. – *Technol.* Ensemble d’opérations effectuées par un ordinateur (on emploie aussi, dans ce sens, un verbe *ordonner*) ».

Ce qui montre à l’évidence combien le terme *ordinateur* était déjà tout à fait installé, moins de 20 ans après sa création.

J’ai pour ma part retrouvé cette lettre de Jacques Perret à la fin des années 1980 dans les archives de la première commission ministérielle de terminologie de l’informatique, lorsque je préparais ma première thèse d’université². La découverte de cette lettre de Jacques Perret fut un choc. Ce qui m’a incité à la publier in extenso dans *Les Échos*, une des revues dans laquelle j’étais à l’époque chroniqueur de langue. Titre de l’article, en hommage appuyé au grand néologue et philologue : « Le mot ordinateur a trente-cinq ans » (*Les Échos*, lundi 23 avril 1990).



(juillet 2015)

2. Cette thèse est parue sous le titre *L’Invention de la langue, le choix des mots nouveaux*, Larousse, Paris, 2001, 619 p.)